



*Liberté
Égalité
Fraternité*

Lille, le 09 juin 2020

LETTRE D'INFORMATION AUX ÉLUS

CORONAVIRUS POINT DE SITUATION DANS LE NORD DU 09 JUIN 2020



Depuis mardi 02 juin, nous sommes entrés dans la deuxième phase du déconfinement. Vous trouverez ci-dessous l'ensemble des informations dont je souhaite vous faire part :

1. 0 800 360 360 : un n° d'appui pour les personnes en situation de handicap et les aidants dans le cadre de la crise
2. Didier Guillaume, ministre de l'Agriculture, annonce un plan de soutien à la filière horticole
3. Le ministre de l'Économie et des finances présente le plan aéronautique

1. 0 800 360 360 : un n° d'appui pour les personnes en situation de handicap et les aidants dans le cadre de la crise

La crise du Covid-19 a montré la capacité de réactivité et d'innovation du secteur de l'accompagnement des personnes handicapées, qui a su apporter de nouvelles réponses dans un contexte d'urgence sanitaire. Mais elle a dans le même temps révélé, avec une acuité nouvelle la difficulté d'appuyer les personnes les plus isolées ou sans solution. Elle a également amplifié les difficultés d'accès aux soins et aux accompagnements et a montré le besoin de mieux adapter l'environnement de vie des personnes. Elle a enfin modifié et complexifié certains besoins, du fait de l'aggravation des troubles pendant le confinement. Ainsi, si nous ne sommes plus en phase aigüe de l'épidémie, la crise, elle, n'est pas terminée pour les personnes en situation de handicap et leurs proches aidants. Certaines personnes ont décidé de rester confinées, d'autres rencontrent des difficultés pour la reprise de leurs soins ou tout simplement pour reprendre leurs activités quotidiennes. Les aidants, très mobilisés pendant le confinement, ont par ailleurs plus que jamais besoin de soutien et de solutions de répit.

C'est pour répondre à ces besoins que le secrétariat d'État chargé des Personnes handicapées a décidé d'accélérer, en l'adaptant au contexte, la mise en place du numéro d'appel national.

Le 0800 360 360 s'adresse aux personnes handicapées et aux aidants en grande difficulté et sans solution dans le cadre de la crise, qui ne savent pas à qui s'adresser, ou dont la situation nécessite des réponses coordonnées ou de proximité. Il est accessible aux personnes sourdes et malentendantes.

Le numéro national renvoie sur des équipes territoriales composées des acteurs locaux, notamment associatifs, impliqués dans l'accompagnement des personnes handicapées, et de la Maison départementale des personnes handicapées.

Gestion de la crise sanitaire Covid-19 - numéro unique national : **0800 130 000**

7j/7, 24h/24

Préfecture du Nord

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59039 LILLE CEDEX
www.nord.gouv.fr - facebook.com/prefetnord – twitter.com/prefet59

Le numéro est mis en place depuis le 8 juin dans le département du Nord.

2. Didier Guillaume, ministre de l'Agriculture, annonce un plan de soutien à la filière horticole

La filière horticole a été particulièrement touchée par la crise sanitaire et économique du Covid19. Les fermetures administratives pour motif sanitaire des points de vente ont conduit à l'arrêt de la filière horticole pendant plusieurs semaines. La période printanière est cruciale pour son chiffre d'affaires annuel. Les entreprises ont dû détruire les productions au fil de l'eau puisqu'elles sont périssables, et pour cela, ont dû maintenir des emplois et donc des charges.

Face à cette situation particulière, le gouvernement a décidé d'ouvrir un dispositif d'indemnisation exceptionnel. Une mesure nationale de soutien liée à une partie de la destruction de ces végétaux a été annoncée aujourd'hui par le Ministre, pour un montant de 25 M€. Ce dispositif vient en complément de l'ensemble des mesures de soutien transversales aux entreprises (chômage partiel, fonds de solidarité, garanties à l'export, exonérations à venir des charges sociales...) déjà mis en place par le gouvernement.

3. Le ministre de l'Économie et des finances présente le plan aéronautique

La crise sanitaire a mis un coup d'arrêt à la croissance du secteur aéronautique. Pour éviter un décrochage de notre industrie face à la Chine et aux États-Unis, le Gouvernement a annoncé un plan de soutien massif de 15 milliards € sur 3 ans pour ce secteur qui représente 1300 entreprises, 300 000 emplois et 34 milliards d'excédent commercial.

Dans ce plan, un fonds d'investissement de 500 millions d'euros visera à préserver les savoir-faire de la filière française et améliorer la compétitivité des entreprises. 1,5 milliard € d'aides publiques sur les 3 prochaines années seront également investis pour soutenir la R&D et l'innovation du secteur dans la durée afin de faire de la France l'un des pays les plus avancés dans les technologies de l'avion propre.

ANNEXES

Chacun doit être actif dans la lutte contre la propagation du virus.

En appliquant les consignes suivantes :

Consignes relatives aux établissements scolaires et personnels

Retrouvez les consignes sur le [site du rectorat d'Académie de Lille](#).

Consignes aux entreprises

Retrouvez les mesures spécifiques aux entreprises sur le site de l'État dans le Nord, www.nord.gouv.fr.

Consignes relatives aux voyages

Les équipes du Centre de crise et de soutien du Quai d'Orsay actualisent en permanence les recommandations à l'attention des voyageurs. Retrouvez toutes les consignes sur le site du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères :

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/le-ministere-et-son-reseau/actualites-du-ministere/informations-coronavirus-covid-19/>

Les recommandations sanitaires

Le coronavirus se transmet par les postillons, lors d'un contact rapproché avec un malade présentant des symptômes, c'est-à-dire :

- en partageant le même lieu de vie (par exemple famille, même chambre...)
- en étant en face à face avec le malade, à moins d'1 mètre de lui au moment d'une toux, d'un éternuement ou lors d'une discussion.

Pour les personnes ayant été en contact rapproché avec l'un des malades et qui présenteraient des symptômes (fièvre et signes respiratoires de type toux ou essoufflement), il est recommandé de :

- Contacter le Samu Centre 15 en faisant état des symptômes et en mentionnant le contact rapproché avec une personne malade uniquement en cas de signe d'infection ;**
- éviter tout contact avec l'entourage ;
- ne pas se rendre chez son médecin traitant ou aux urgences, pour éviter toute potentielle contamination.

Comme pour la grippe saisonnière, les "mesures barrières" (tousser dans son coude, utiliser des mouchoirs à usage unique, se laver régulièrement les mains) sont les plus efficaces.

Accès à l'information

Les pouvoirs publics communiquent régulièrement sur les sites et les numéros mis en place en actualisant régulièrement les informations utiles à relayer.

Si vous souhaitez accéder à de l'information générale :

- celle-ci est disponible 7 jours sur 7, 24 heures sur 24 au : **0 800 130 000**
- celle-ci est mise à jour en continu sur : www.gouvernement.fr/info-coronavirus
- des points de situation quotidiens sont accessibles sur : <https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/article/points-de-situation-coronavirus-covid-19#Point-du-1er-mars-2020>
- un site dédié pour les entreprises mis en place par la Chambre de Commerce et d'Industrie régionale : hautsdefrance.cci.fr/covid-19
- un numéro unique mis en place par l'État, le Conseil régional et la Chambre de Commerce et d'Industrie régionale, dédié aux entreprises :

03 59 75 01 00

La cellule psychologique : **0.800.130.000.**

Le numéro d'appui pour les transporteurs : **0805 040 140**

Un dispositif d'appel à volontaires pour renforcer les équipes soignantes : **renforts-covid.fr**